

PRÉFET DE LA LOZERE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINTE CROIX VALLÉE FRANÇAISE MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGES , ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE RÉSERVOIRS et DU POMPAGE DE « BAYES »

COMMUNES CONCERNÉES : SAINTE CROIX VALLÉE FRANÇAISE, GABRIAC,
MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE.

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP-2016064-0002 du 4 mars 2016, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de « Gabriac », de « Ségalieres Amont », de « Ségalieres Aval », de Rouveyrette», l'acquisition de l'emprise foncière des réservoirs de la Zone Artisanale, du « Pont Ravager », de « Ségalieres », de « Rouveyrette », du pompage de « Bayes » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes de Sainte Croix Vallée Française, Gabriac et Moissac Vallée Française, est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation d'eau destinée à la consommation humaine, à l'acquisition foncière des emprises du périmètre de protection immédiate des captages et des réservoirs ;
- une enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles incluses dans le projet, ainsi que leurs propriétaires;
- une enquête sur les servitudes afférentes aux périmètres de protection.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de Sainte Croix Vallée Française, Gabriac et Moissac Vallée Française, du **lundi 21 mars 2016 au vendredi 22 avril 2016 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de [Sainte Croix Vallée Française](#) – 48110.

[M. Etienne MERCON](#), major de gendarmerie retraité, a été désigné commissaire enquêteur et [Mme Danièle GROSSELIN](#), architecte DPLG, suppléant.

[Le commissaire enquêteur, siégera](#) et recevra en personne, les observations du public :

à la mairie de Sainte Croix Vallée Française (siège de l'enquête) :

- le lundi 21 mars 2016, de 9 h à 12 h,
- le vendredi 22 avril 2016, de 14 h à 17 h

à la mairie de Gabriac :

- le jeudi 14 avril 2016 de 9 h à 12 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable à la [mairie des communes concernées](#) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de [Sainte Croix Vallée Française - \(48110\)](#)- à l'attention de **M.** le commissaire enquêteur – « [enquête de mise en conformité des captages publics](#) d'alimentation en eau potable de la commune de [Sainte Croix Vallée Française](#),
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans les [mairies de Sainte Croix Vallée française et de Gabriac](#).

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera déposée, à la mairie **des communes concernées**, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général-bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public **pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête**.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

signé

Marie-Paule DEMIGUEL